



Date 29 avril 2019

Avant-projet de modification de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les travailleurs détachés et de la loi fédérale sur le travail au noir (LaLDétLTN)

Procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

La loi d'application de la loi fédérale sur les travailleurs détachés et de la loi fédérale sur le travail au noir (LaLDétLTN) a été adoptée en date du 12 mai 2016. Bien qu'il s'agisse d'une loi récente, de nombreuses questions se sont déjà posées en lien, notamment, avec l'évolution des technologies de l'information et en parallèle des enjeux de sécurité et de protection des données.

Le présent avant-projet a pour but d'augmenter l'efficacité de la lutte contre le travail au noir et le dumping social et salarial, en mettant à disposition des organes compétents des moyens d'investigation modernes et adaptés aux besoins, tout en garantissant le respect des principes de protection des données et de transparence ainsi que la préservation de la sphère privée.

Les principales modifications portent sur les éléments suivants :

- possibilité pour les organes compétents de recueillir des informations sur des suspicions d'infractions, notamment par le biais de supports informatiques ;
- possibilité pour les inspecteurs de l'emploi de procéder à des enquêtes et des observations préliminaires aux contrôles afin de mettre en évidence des infractions ;
- simplification et formalisation des transferts d'informations entre les différentes autorités et organes compétents en matière de contrôles et de sanctions.
- possibilité de suspension immédiate des travaux lorsqu'une personne ou une entreprise s'oppose au contrôle ou refuse de collaborer.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de cet avant-projet sans se prononcer sur le fond et a autorisé le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture à le mettre en consultation. Nous avons ainsi l'honneur de vous consulter en vous invitant à nous faire parvenir vos retours

d'ici au 15. juin 2019

L'avant projet de loi est présenté dans un tableau synoptique permettant de le comparer avec la loi actuellement en vigueur. L'ensemble des documents mis en consultation est disponible sur le site internet de l'Etat du Valais <https://www.vs.ch/fr/web/che/consultations-cantonales-en-cours>.



Pour faciliter le traitement des différentes prises de position, nous vous invitons à utiliser le formulaire de consultation disponible sous le lien ci-dessus.

Les prises de position peuvent être adressées au Service de protection des travailleurs et des relations du travail, CP 478, 1951 Sion ou par messagerie à l'adresse spt@admin.vs.ch.

Nous précisons qu'à l'échéance de la présente procédure de consultation, les avis exprimés pourraient être publiés.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette consultation et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat

Annexes Avant-projet de modification de la LaLDétLTN
Rapport explicatif
Avis de droit du Pr Andreas Auer
Tableau synoptique
Formulaire de consultation